

2.3. Attentes vis-à-vis d'une structure de maintien à domicile?

2.4. Organisation d'une telle structure?

Ces deux chapitres du questionnaire se recoupent, car, et dans l'un et dans l'autre on a parlé de services et de personnel.

Les associations ne peuvent pas préciser l'organisation d'un tel service, mais elles pensent à l'intégration dans une structure existante avec la nécessité toutefois d'établir une coordination entre les différents services.

Les trois associations ne veulent pas avancer de chiffre en ce qui concerne le nombre de consommateurs par nombre de professionnels. Les professions citées sont : infirmière, aide-soignante, aide ménagère, aide-familiale, aide-senior, assistante sociale, médecin, animateur, psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute.

Deux associations mettent l'accent sur l'emploi de bénévoles. Leur tâche serait d'intervenir dans des situations bien précises: petits travaux ménagers, réparations, transports, sorties, soutien moral.....

Seule une association a fait une expérience négative en s'assurant la collaboration de bénévoles. Cependant elle s'associe à l'opinion qu'il y a nécessité d'organiser le bénévolat et de former des bénévoles.

Le paiement d'un personnel en m.à.d. s'avère également être une question à discuter. Tous les modes de financement ont été envisagés: paiement à l'acte, traitement de base fixe et paiement à l'acte, paiement à l'organisateur du service. La participation au financement par l'utilisateur est admise; cependant l'intervention des caisses de maladie est estimée insuffisante et devrait être rediscutée.

En parlant de l'aspect financier du m.à.d., les trois associations sont d'avis que celui-ci est plus avantageux que toute autre solution et certainement plus humain.

3. Synthèse des interviews: idées plus spécifiques des trois associations :

LSP et Autogestion: les deux associations mettent l'accent sur une de leur préoccupation qui est de maintenir la personne handicapée le plus longtemps possible dans son foyer familial. Une proposition pour réaliser le m.à.d. serait d'aménager des appartements adaptés dans des immeubles résidentiels pourvus d'une infrastructure adéquate (personne valide disponible si nécessité), sans pourtant vouloir créer des ghettos.